

REER collectif



*Les rabais de frais de gestion peuvent, selon les circonstances, être considérés comme des dividendes, des gains en capital ou d'autres revenus, ou encore comme un remboursement de capital, et ils peuvent donc être imposables immédiatement. Ces derniers seront intégrés à vos relevés fiscaux. Ils sont établis selon l'encours total des régimes collectifs du regroupement, applicable à compter du 1er dollar investi dans les solutions de placement et également selon l'encours total du participant dans les solutions de placement, par tranche d'encours. Pour plus de détails sur ces rabais, consultez la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics.

Quatre raisons de cotiser à votre REER collectif

Vous acquérez la discipline de l'épargne

- Cotisations à votre REER par prélèvement automatique
- Évite les oubli et facilite l'épargne

Moins de frais à payer, plus d'épargne pour vous

- Vous bénéficiez des avantages du pouvoir d'achat d'un groupe
- Rabais de frais de gestion entre 10 % et 40 %*
- Un montant de plus à investir pour votre retraite

Des conseillers en placement qui travaillent pour vous

- Options de placement sélectionnées et suivies par des conseillers de Desjardins
- Convient à tous d'investisseurs
- Ne comportent pas de frais de transaction

Vous pouvez rassembler vos économies de retraite

- L'épargne que vous avez accumulée dans d'autres REER peut être transférée dans votre régime collectif
- Votre REER collectif est également offert à votre conjoint, qui peut profiter des mêmes avantages que vous

**S'investir pour vous
qui servez la société**

Depuis plus
de 80 ans!

Une caisse à portée provinciale

Québec
1035, rue De La Chevrotière
1020, rue Bouvier, bureau 510

Montréal
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Gatineau
139, boulevard de l'Hôpital

1 800 246-2540, poste 7291460
caisse.t20184@desjardins.com
votrecaisse.com
CaisseAdministrationetdesServicespublics

 **Desjardins**
Caisse de l'Administration
et des Services publics